

tresse par le sac de leur monastère, avaient été contraints pour se créer quelques ressources, de vendre, en 1564, cette châsse d'or et d'autres reliquaires sauvés par l'obéancier Pupier.

Quant au président de Langes, il s'était attaché aussi à mettre en lieu sûr les archives de Saint-Just, si précieuses à tous égards et dont la plus grande partie nous reste encore aujourd'hui. Voici ce qu'il en a dit dans le Mémoire dont j'ai déjà parlé plus haut : « Que il a sauvé aux chanoines, aux temps des guerres et des invasions faictes par ceulx de la prétendue religion et lorsqu'ils étoient fugitifs, hormis trois ou quatre, et avoient abandonné tout, leur église de Saint-Just estant lors édifiée les Lyon (dans le le voisinage de Lyon), leurs titres, papiers et enseignements estans lors lesdits de la prétendue religion saisis non seulement de leur dite église, mais entièrement de leur cloistre, maisons canoniales et de leur Chapitre et lieu où ils tenoient leurs titres, papiers et documents. »

Comme on le voit par tout ce qui précède, le président de Langes a rendu le plus éminent service aux lettres et aux arts, en participant aussi au sauvetage de tant de richesses, dans un moment où il fallut avoir un vrai courage pour accomplir un acte aussi louable. Le baron des Adrets ne se laissait arrêter par aucune considération ; le bourreau marchait toujours à ses côtés, et malheur à quiconque cherchait à l'empêcher de mettre la main sur les richesses des églises⁶.

Le nombre des reliques mises ainsi à l'abri de la rapacité des soldats du baron des Adrets était des plus considérables. Voici en quels termes en parlent les chanoines dans une requête présentée par eux au Consulat, au sujet de la construction de leur nouvelle église, après le sac de 1562 : « En l'ancienne église, il y avoit dix-sept corps de saints, *tous en des vases de prix* et beaucoup d'autres reliques de saints et, entre autres, de saint Polycarpe, disciple

⁶ Ce fut aussi Nicolas de Lauges, comme conseiller du roi, lieutenant en la sénéchaussée de Lyon qui désigna les personnes qui furent chargées de faire, par ordre du roi, une enquête sur le pillage de Saint-Just. Ce furent François Grollier, Jacques de Torvéon, François Sala, capitaine de la ville, André Mornieu, élu en l'élection. Le chapitre était représenté par l'obéancier François Pupier, Antoine Bellièvre, sacristain et Gaspard Ganteret, chanoine. Cette enquête fut commencée le 29 février 1563.